

## INTERPELLATION

### **GAZ DE SCHISTE : PANACEE OU DESASTRE ECOLOGIQUE ?**

Terrains qui s'effondrent, boues radioactives, robinets qui s'enflamment, le gaz de schiste n'a de loin pas la cote en ce moment. Depuis la sortie, en 2010 du documentaire "Gasland", l'énergie, présentée jusque-là comme la solution à la pénurie annoncée de pétrole, ne cesse de subir les foudres d'un front d'opposition toujours plus large.

Au coeur des critiques, la technique d'extraction employée : la fracturation hydraulique. Contrairement au gaz naturel conventionnel puisé dans des poches souterraines, le gaz de schiste nécessite une lourde technique d'extraction et pose de graves problèmes environnementaux. L'injection de l'eau chargée d'additifs chimiques est susceptible de polluer les eaux souterraines et les sols. Les forages nécessitent d'énormes quantités d'eau et de produits chimiques. Il en résulte la formation de boues toxiques polluant les eaux de surface, le sol et l'air, et pour lesquelles il faut assurer le dépôt et le traitement. Pour chaque forage, l'acheminement des eaux et des additifs ainsi que l'évacuation des boues entraînent des dizaines de mouvements de camions par jour.

Jugée trop longtemps trop coûteuse, cette technique s'est développée ces dernières années. La faillite sécuritaire du nucléaire a même failli faire passer le gaz de schiste pour la nouvelle panacée écocompatibile.

Dans le domaine des gaz de schiste, la Suisse n'est pas en reste. Le canton de Fribourg a ainsi décidé de 24 avril 2011 de geler les autorisations de recherche. Ce qui marque notamment un coup d'arrêt pour la société de l'Americano-Suisse Martin Schuepach, qui prospectait dans la Glâne.

Dans notre pays, au-delà du cas fribourgeois, l'avenir du nouvel or énergétique se cherche encore, notamment dans le corridor géologique dont l'origine se situe au pied du Jura genevois. Ainsi, plus à l'ouest de la Glâne, une demande d'exploration de surface pour la même société est pendante dans le canton de Vaud. Dans le canton de Neuchâtel, la société Celtique Energie prospecte au Val-de-Travers. Cependant aucun permis n'a, pour l'heure, été accordé. Une étude d'impact est en cours. Le canton du Jura a reçu une seule demande de prospection.

L'avenir du "précieux" gaz ne semble donc pas tout tracé dans le sol helvétique. Les autorités fédérales n'ont toujours pas pris de position claire en matière d'exploration du gaz de schiste comme de l'attribution des permis; elle s'en remet à la compétence des cantons.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil-exécutif est invité à répondre aux questions suivantes :

1. Des recherches ont-elles actuellement lieu ou sont-elles prévues dans le canton ?
2. Le Conseil exécutif a-t-il prévu des mesures pour éviter les dommages qui pourraient résulter d'une extraction non conventionnelle de gaz, en ce qui concerne:
  - 2.1 la pollution des nappes phréatiques?
  - 2.2 les dégagements incontrôlés de gaz dans l'atmosphère?
  - 2.3 le déclenchement de tremblements de terre?
3. Le Conseil exécutif entend-il légiférer dans ce domaine ou au moins émettre des recommandations à l'attention des communes ?

**L'urgence est demandée.**

**Motif :**

Etant donné l'intérêt non dissimulé manifesté par certaines sociétés de prospection tant en Suisse qu'à l'étranger, il me paraît important d'avoir rapidement une idée précise de la situation pour notre canton.

Corgémont, le 14 janvier 2012

Pierre Amstutz